

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS285

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau à l’alinéa 3, substituer au montant :

« 239,0 »

le montant :

« 239,2 ».

II. – En conséquence, à la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« -14,6 »

le montant :

« -14,4 ».

III. – En conséquence, à l’avant-dernière ligne de la deuxième colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« 624,2 »

le montant :

« 624,4 ».

IV. – En conséquence, à l’avant-dernière ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« -18,9 »

le montant :

« -18,7 ».

V. – En conséquence, à la dernière ligne de la deuxième colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« 625,3 »

le montant :

« 625,5 ».

VI. – En conséquence, à la dernière ligne de la dernière colonne du tableau au même alinéa, substituer au montant :

« -18,0 »

le montant :

« -17,8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Amendement appelant le gouvernement à réduire le panier des soins éligibles à l'aide médicale d'État (AME).

Il pourrait par exemple être envisagé de substituer à l'aide médicale d'État (AME) une nouvelle « aide médicale d'urgence » (AMU) recentrée sur la prise en charge de la prophylaxie et du traitement des maladies graves et des douleurs aiguës, des soins liés à la grossesse, des vaccinations réglementaires et des examens de médecine préventive. Cette mesure permettrait à l'Etat d'économiser jusqu'à 700 millions d'euros par an.